

Annexe 1 : Lettre de mission

Paris, le **09 OCT. 2014**

Nos Réf. : EIN/ 2014 /565571/C

Monsieur le Ministre de l'Economie,
De l'Industrie et du Numérique

Madame la Secrétaire d'Etat
à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche

A

Monsieur le Vice-Président
du Conseil Général de l'économie,
de l'industrie, de l'énergie
et des technologies

et

Monsieur le Chef de Service
de l'Inspection générale de
l'administration, de l'éducation
nationale et de la recherche

Objet : Mission sur l'accès des petites entreprises innovantes aux talents

Dans la plupart des pays développés, une petite minorité d'entreprises à forte croissance crée la majorité des nouveaux emplois. Or, selon les données Eurostat, en 2010, les nouvelles entreprises en France n'ont généré que 94 000 emplois, contre environ 170 000 en Allemagne et 483 000 en Grande-Bretagne. L'Etat a certes pris de nombreuses mesures au cours des dernières années pour favoriser la création et la croissance des jeunes entreprises innovantes : les suites des Assises de l'entrepreneuriat, les 40 mesures de la « Nouvelle Donne pour l'Innovation », le dispositif fiscal « jeune entreprise innovante », l'exonération d'ISF pour la création d'entreprises, la mise en place des PEPITES au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le crédit d'impôt innovation, extension du crédit d'impôt recherche pour les PME, l'initiative FrenchTech, les dispositifs de financements, mesures dont certaines, récentes, n'ont pas encore porté tous leurs fruits. Simultanément les régions ont aussi engagé de nombreuses actions.

Une étude d'Oséo Excellence montre qu'un des principaux freins à la croissance des petites entreprises est, selon leurs dirigeants, « la difficulté à attirer et à conserver les compétences nécessaires ». Or, les petites entreprises innovantes ont besoin de s'attacher des talents très divers : ingénieurs, techniciens, commerciaux, designers.... qu'ils soient français ou étrangers. Outre la concurrence des grandes entreprises, vers lesquelles se tournent naturellement la majorité des diplômés de l'enseignement supérieur en recherche d'emploi, les petites entreprises sont confrontées au phénomène du départ de diplômés à l'étranger, du fait d'une concurrence aigüe de territoires attrayants pour ce type d'activité. D'une façon générale, ces entreprises doivent aussi adapter très rapidement leurs compétences à leur croissance et à l'obtention de nouveaux marchés.

Nous vous demandons d'initier une mission qui fera des recommandations pour faciliter le recrutement de talents, et en particulier des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, par ces entreprises.

Cette mission fera d'abord un diagnostic de la situation, quantitatif et qualitatif, notamment sur les plans culturel et pédagogique :

- Elle évaluera en particulier le nombre d'emplois annuels répondant à cette définition, et de ceux qui ne sont pas pourvus, l'origine académique des cadres recrutés, le niveau moyen des rémunérations à l'embauche, et les divers intéressements dont ils bénéficient.
- En interrogeant des futurs diplômés au sein de divers cursus, et des jeunes diplômés, les missionnaires chercheront à évaluer la perception des jeunes générations vis-à-vis des petites entreprises innovantes, ses évolutions récentes et prévisibles, les risques et opportunités que présente pour eux un début de carrière dans ce type d'entreprise, et si possible les archétypes sociologiques des jeunes diplômés qui suivent ce type de carrière.
- La mission analysera les meilleurs dispositifs pédagogiques mis en place au sein des établissements d'enseignement supérieur pour sensibiliser les étudiants à l'innovation, pour encourager leur esprit d'entreprendre, la création ou la participation à la création d'entreprises innovantes ; elle évaluera les incitations positives ou négatives que peuvent avoir les établissements sur la proportion de diplômés qui rejoignent des petites entreprises, en raison des évaluations, et des classements dont ils sont l'objet. Elle s'attachera également à caractériser le rôle incitatif de la formation en alternance et de la formation par la recherche dans l'accès des diplômés aux entreprises innovantes.

La mission examinera en parallèle les dispositifs mis en place dans d'autres pays étrangers, notamment en Grande-Bretagne et en Allemagne, pour faciliter l'accès des petites entreprises innovantes au marché des jeunes cadres. Elle pourra s'appuyer sur l'expertise des services économiques régionaux pour des pays qu'elle ne visiterait pas et qui apparaîtraient présenter des expériences intéressantes.

Elle fera également le point sur la mise en œuvre des décisions prises à l'occasion des Assises de l'entrepreneuriat, pour celles qui sont pertinentes pour son objet.

Enfin elle formulera des recommandations pour améliorer qualitativement et quantitativement le recrutement des talents, et en particulier des jeunes diplômés, par ces entreprises. Les missionnaires formuleront des propositions concrètes pour dynamiser ce marché du travail.

Ils s'appuieront notamment sur la DGCIS, la DGEISIP, Pôle emploi, et les services économiques des ambassades. Ils consulteront des dirigeants d'entreprises innovantes à divers stades de maturité (en création, PME, ETI), et notamment du Comité Richelieu, de Croissance+, de France Digitale, de France Biotechs, de l'AFIC, de réseaux d'investisseurs providentiels, d'incubateurs, des dirigeants d'établissements d'enseignement supérieur, des enseignants, des étudiants, et des responsables de pôles de compétitivité..

La mission nous rendra ses conclusions sous six mois.



Geneviève Fioraso
Secrétaire d'Etat à
l'Enseignement Supérieur
et à la Recherche



Emmanuel Macron
Ministre de l'Economie,
De l'Industrie et du
Numérique